



# Le Fournil du Chêne Vert - Pain 2026

## Contrat d'engagement mutuel

### -----ENTRE L'ADHÉRENT-----

Nom et Prénom: .....

Adresse:.....

Code Postal: ..... Ville: .....

Téléphone: .....E-mail: .....

### -----ET LE PRODUCTEUR-----

**Le Fournil du Chêne Vert - Magali Braja**

**470 route de chez Le Cadet Saint-André-de-Boëge**

**Tél 07 49 62 88 12- Mail lefournilduchenevert@net-c.com**

### LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

**L'amapien-ne et le producteur-trice** s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à **respecter** ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien.ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de paniers, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

### LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution de pain au levain, à partir de farines bio issues de céréales cultivées en Haute-Savoie à 80% et 20% en Bourgogne. Elles sont toutes extraites à la meule de pierre. Les farines de Haute-Savoie sont achetées directement chez les producteurs ( Maud à la ferme enchantée à SALES, Franck Bruyère à la ferme Vers Pré à Vallières sur Fier, Johann au Gaec Le Regain à Massongy, Julien Saitlet à la Bergerie des Roches à Burdignin). Le blé en Bourgogne est écrasé par Moulin VIRON. Toute la production utilise du sel brut de Guérande acheté directement chez un paludier.

### DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré pour une saison de 11 mois commençant le 3 février et finissant le 15 décembre, pour 38 distributions environ. Le planning des distributions sera accessible sur <https://amaportee.fr>. Des absences, notamment pendant les vacances scolaires, pourront y être programmées.

Les distributions ont lieu chaque semaine au **50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ** ( local derrière la mairie), le mardi de **18h00 à 19h00 en basse saison** (hors période de distribution des paniers légumes) et **de 18h00 à 19h30 en haute saison** (période de distribution des paniers légumes). L'horaire pourrait être modifié en cas de contraintes administratives,

**Un contrat pourra être souscrit n'importe quand dans la saison.** Tout au plus faudra-t-il s'accorder avec le référent Pain Amaportée sur le montant minimum de souscription.

**Par contre, le contrat doit être transmis plus d'une semaine avant la date de première distribution souhaitée.** Le contrat doit, par exemple, être transmis avant le 26 janvier au soir pour un début au 3 février).

### FORMULES

La livraison est hebdomadaire. Mais **l'amapien-n(vous) constituera lui-même son panier avant chaque distribution**, quitte à le laisser vide.

Pour ce faire, vous serez engagé avec la productrice sur un montant global minimum 42,00€ (un pain de 7,00€ pour 6 distributions) à dépenser. Ce crédit pourra être complété en cours de saison en fonction de votre consommation.

Pour raison de rationalisation de la production et d'économie d'énergie, les pains proposés ont tous un poids de 1kg (hormis petit pain au lait ou pain exceptionnel), comme proposé au Fournil. Ceci permet notamment de garder les prix au kilo inchangés et identiques depuis la saison 2021. Le pain du Fournil supportant très bien la congélation, vous avez tout loisir pour planifier sa consommation à votre guise.

Un formulaire en ligne, accessible une fois votre contrat validé par la productrice, vous permet à tout moment de passer commande, excepté pour la distribution à venir pour laquelle la saisie sera bloquée le lundi précédent. Le lien vers ce formulaire vous sera envoyé à la souscription du contrat. Ce formulaire (copie écran en annexe) vous permet.

- D'indiquer pour chacune de vos dates de livraison désirées, les pains choisis.

Votre crédit sera alors mis à jour en conséquence. Si votre crédit n'est pas suffisant, la saisie sera refusée. Il vous faut suivre votre crédit et anticiper:

En cours de contrat, vous pouvez augmenter votre crédit, par multiple de 10€, **sauf accord à moins de 2 mois de la fin du contrat. Prévenez alors Amaportée par email** en indiquant "Contrat Pain", votre nom et le montant du règlement, et **transmettez le règlement** (espèce, chèque ordre Magali Braja) **au local plus d'une semaine avant la prochaine distrib**

En fin de contrat, votre crédit doit avoir été utilisé au maximum. La productrice ne vous remboursera qu'un montant de 3€ maximum, montant non utilisable avec votre crédit pour le choix d'un pain du contrat, sauf accord exceptionnel avec la productrice.

**Les choix de pains et prix prévus (sans changement par rapport aux années précédentes)**

Type de pain	Prix unitaire prévu
Paysan 1kg	7,00€
Engrain (petit épeautre) 1kg	10,00€
Pain du mois (1kg sauf exception)	A partir 7,00€ le kg
Pain de la semaine (1kg sauf exception)	A partir 7,00€ le kg
Petit pain au lait (à la pièce)	1,20€

**Votre choix :**

Montant initial de votre crédit pain :

42,00€       Autre montant supérieur à 42,00€, montant =

€

**MODALITÉS DE PAIEMENT**

- Par chèque  à l'ordre de Magali Braja ou espèces  pour un montant de .....€

**SIGNATURES**

Fait à ..... le .....

Fait à ....., le .....

L'amapien-ne:

La productrice, Magali Braja:

**Merci de transmettre ou déposer au local deux exemplaires signés du contrat accompagnés du règlement , sous enveloppe, en y mentionnant**

**AMAPORTEE**

**A l'attention de Référent Contrat Pains**

**50 rue des Anges 74250 Viuz-En-Sallaz**

N'oubliez pas d'y joindre votre adhésion à AMAPORTEE (si vous ne l'avez pas déjà prise) et son règlement, chèque à l'ordre d'AMAPortée

## **ANNEXE à ne pas joindre au contrat signé**